

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 20 MAI 2026
--

De la commune d'ANTEUIL

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Date de convocation :</u>
- en exercice : 15	12/05/2026
- présents : 15	
- votants : 15	<u>Date d'affichage :</u>
- absents : 00	27/05/2026
- procurations : 00	

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à vingt heures. Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DIONISI, Maire.

Etaient présents : Pierre DIONISI, Jérôme ROUSSET, Johanna MAURICE, Jean-Louis COUTURET, Michel VAUTHERIN, Benoît LAPPRAND, Joël BOILLOT, Vanessa MORALES, Laura BELLITTO, Mathilde SAVOUREY, Christine SAVOUREY, Guillaume RACINE, Solène MAGNIN, Agnès POFILET et Magali SCHNEIDER.

Vanessa MORALES a été désignée secrétaire de séance.

Suite à la démission de Madame Magalie Zimmermann, le Conseil municipal accueille Madame Christine Savourey en qualité de nouvelle conseillère municipale.

En début de séance, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Formation 1^{er} Secours niveau 1

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Le Procès-Verbal de la séance du 15 avril est approuvé à :

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 3

Décisions du Maire

**COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE
PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par délibération en date du 20 mars 2026 et dûment exécutées depuis la dernière séance.

Les décisions suivantes sont portées à la connaissance du Conseil municipal :

- Décision n°2026-01 : Cession d'une Tonne à eau pour un montant de 2400 € TTC
- Décision n°2026-02 : Acquisition achat broyeur d'accotement 12 000 € TTC
- Décision n°2026-03 : Acquisition de 3 écrans PC et de bras pour un montant de 1093 TTC
- Décision n°2026-04 : Acquisition de pièges à frelons pour un montant de 1014.50 € TTC

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Délibération n° : 39/2026

OBJET : Maîtrise d'œuvre projet restauration du clocher de l'église de l'Assomption

Le Conseil municipal,

Vu le projet de restauration du clocher de l'église Église Notre-Dame de l'Assomption ;

Vu le contrat de maîtrise d'œuvre présenté par Madame Laure de Raeve, architecte du patrimoine ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **DE CONFIER** à Madame Laure de Raeve la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de restauration du clocher de l'église ;
- **D'APPROUVER** les termes du contrat de maîtrise d'œuvre correspondant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit contrat, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour :15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° : 40/2026

OBJET : Plan de financement projet restauration du clocher de l'église de l'Assomption

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de restauration du clocher de l'église Église Notre-Dame de l'Assomption, ainsi que la fiche financière et le planning prévisionnel de la

Considérant l'intérêt de renforcer la prévention de la délinquance et la vigilance citoyenne sur le territoire communal ;

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune au dispositif « Participation citoyenne » ;
- **D'APPROUVER** les termes du protocole correspondant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit protocole ainsi que tout document afférent.

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Délibération n° : 43/2026

OBJET : Projet bibliothèque

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le lancement du projet de bibliothèque municipale ;
- **D'AUTORISER** l'engagement des dépenses nécessaires à sa réalisation dans la limite de 4 000 € TTC, les crédits étant inscrits au budget communal 2026 aux articles 6064, 6068, 615221, 2183 et 2184 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les devis, bons de commande et tout document afférent dans le cadre des délégations consenties par le Conseil municipal.

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° : 44/2026

OBJET : Formation Secourisme

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de mettre en place une formation aux premiers secours de niveau PSC1, ouverte aux administrés à partir de 15 ans, dispensée sans participation financière des bénéficiaires.

Cette action est organisée pour un coût de 650 € par session de 10 personnes, correspondant à une journée de formation donnant lieu à la délivrance du certificat PSC1.

Il est prévu l'organisation de trois sessions, permettant la formation de 30 personnes au total.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses correspondantes et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Informations et questions diverses

- Fête de la musique organisée par AGT Loisirs le 20 juin : cinq membres du conseil se portent volontaires pour renforcer l'équipe de l'association (Benoît Lapprand, Joël Boillot,

tranche 1 établis en avril 2026 par Madame Laure de Raeve, architecte du patrimoine et maître d'œuvre.

Cette première phase comprend les honoraires de maîtrise d'œuvre des phases AVP à ACT ainsi qu'une provision pour études complémentaires, pour un montant total de 27 963,50 € HT, soit 33 556,20 € TTC.

Le Maire propose de solliciter une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 40 % du montant HT de l'opération, soit 11 185,00 €, le solde étant financé par la commune.

Le calendrier prévisionnel prévoit la remise de l'AVP en septembre 2026, le dépôt de la DAT en octobre 2026, la remise du projet/DCE en décembre 2026 et la phase ACT en mars 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet et son plan de financement prévisionnel ;
- **DÉCIDE** de solliciter une subvention auprès de la DRAC au taux de 40 % ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° : 41/2025

OBJET : Complément État d'Assiette 2026 - ONF

Le Conseil municipal,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de piste et de place de retournement dans les parcelles 44 à 46, nécessitant le piquetage des pistes et le martelage des arbres à abattre par les services de l'Office national des forêts ;

Considérant qu'il convient, à cet effet, de modifier l'état d'assiette 2026 afin d'y intégrer ces coupes d'emprise ;

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- **D'AJOUTER** à l'état d'assiette 2026 la parcelle 47_af (0,11 ha) en coupe d'emprise (EM) ;
- **DE DESTINER** les produits de coupe de la parcelle 47 à une délivrance en BSP.

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° : 42/2026

OBJET : Adhésion protocole Participation citoyenne

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

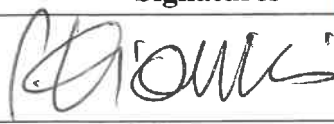
Vu le protocole de participation citoyenne proposé par les services de la Gendarmerie nationale ;

Mathilde Savourey pour le montage des structures, Laura Bellitto et Johanna Maurice pour la préparation et service du repas).

- Pour les prochaines cérémonies patriotiques (11 novembre, 8 mai) il convient de mettre en place une solution pour mieux accueillir le public lors du vin d'honneur : montage de tentes devant la mairie ou utilisation de la salle de la Communication ou du foot.
- Question de Mme Agnès Pofilet : à quoi servira l'emprunt de 300.000 euros inscrit au budget primitif 2026 ? Réponse du maire : cet emprunt a été provisionné pour couvrir l'intégralité du coût des travaux de rénovation du clocher de l'église, qui ont été comptabilisés en dépenses d'investissement (chapitre 21, immobilisations) comme cela a été dit et voté lors du conseil municipal du 15 avril 2026. Or il ne sera pas nécessaire de recourir à cet emprunt en 2026 car seules les études préalables aux travaux seront à financer cette année, soit 23 689,80 € TTC.
- Michel Vautherin annonce que le Prieuré de Lanthenans, dont la commune d'Anteuil possède 1/8e, a été mis en vente et un acquéreur s'est présenté. Le conseil devra se prononcer sur cette vente une fois qu'une offre ferme aura été faite.
- Jérôme Rousset, membre du conseil d'exploitation de la régie intercommunale de l'eau, annonce qu'il porte le projet de proposer une grille tarifaire avec des paliers favorisant les consommateurs les plus économes, très touchés par la très forte hausse du prix de l'eau.

	Approbation du PV du Conseil Municipal du 15.04.2026
	Décisions du Maire
DCM n° 39/2026	Maîtrise d'œuvre projet restauration du clocher de l'église de l'Assomption
DCM n° 40/2026	Plan de financement projet restauration du clocher de l'église de l'Assomption
DCM n° 41/2026	Complément d'État d'Assiette 2026 - ONF
DCM n° 42/2026	Adhésion protocole Participation citoyenne
DCM n° 43/2026	Bibliothèque
DCM n°44/2026	Formation secourisme
	Informations et questions diverses

Séance levée à 21h37

Noms	Signatures
DIONISI Pierre (Président)	
Vanessa MORALES (Secrétaire)	



